

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Réuni en Conseil scientifique territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces Protégés		Source de la saisine : Région.
Date de Dépôt : 04/05/2018	Date d'examen: 05/09/2018	
Décision n° 2018-23		
Date de validation officielle : 05/09/2018	Objet : Avis RNRG de Tercis les Bains : Plan de gestion	Vote ----- Présents : 12 Représentés : 26 ----- Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Yves GILLY de la Réserve Naturelle Régionale Géologique (RNRG) de Saucats – Labrede et Tangi LE MOAL, du CEN Aquitaine, présentent un diaporama qui illustre la RNRG dont ils sont co-gestionnaires avec le CPIE Seignanx et Adour, ainsi que le plan de gestion (PG) pour la période 2018-2022.

Le site a été cédé à la commune de Tercis-les-Bains (40) par l'exploitant historique. Avant le classement en Réserve Naturelle Régionale en juillet 2015, un arrêté municipal en fixait les conditions d'accès sans être respecté.

Cette RNRG de 45ha est située à proximité de Dax, et a été inaugurée officiellement en 2017 après un long historique foncier d'un espace longtemps dévolu à l'extraction de matériaux rocheux.

Le classement de la RNRG est d'une durée de 10 ans, et renouvelable par tacite reconduction.

Le PG, élaboré sur la méthodologie 2006 des PG de RNN, s'applique sur des enjeux essentiellement géologiques mais également écologiques et archéologiques. Situé sur un pli anticlinal, le site offre par le biais de falaise d'extraction une vue stratigraphique des couches sédimentaires de – 70 à -60 millions d'années. Il abrite en particulier le stratotype international de limite entre le Campanien et le Maastrichtien à 71.5 Ma.

La paléontologie est très riche en ammonites et oursins, ainsi qu'un nouveau groupe qui y a été découvert les gilianelles. Une collection paléontologique a été constituée dans le musée privé du géologue Gilles ODIN très investi sur ce site.

Sur le plan archéologique, il existe de nombreuses informations préexistantes avec des pièces de tailles de silex, les traces d'implantation d'un fort à l'époque de l'Age de Fer. De nombreux vestiges sont encore à rechercher.

Sur le plan écologique 33 groupements végétaux ont été identifiés en 56 syntaxons, 11 espèces floristiques à responsabilité dont 8 protégées.

8 espèces de faune à responsabilité très forte présentes, dont un cortège d'amphibiens, mais des lacunes sont à combler.

En synthèse les enjeux de conservation sont :

Pour la géologie :

- Maintenir la lisibilité des affleurements actuels
- Remettre au jour les affleurements disparus
- Encadrer les fouilles
- Gérer les accès au site pour les scientifiques.
- Préserver le matériel paléontologique
- Définir les modalités de collaboration avec Gilles ODIN sur la collection paléontologique.

Pour l'écologie :

Maintenir les milieux ouverts.
Veiller au bon état écologique des habitats et espèces
Maintenir la mosaïque des habitats naturels
Limiter les Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Les enjeux de connaissance sont :

Pour la géologie :

Etudier les déblais de bas de falaises pour la paléontologie.
Constituer un programme d'études pour le Crétacé-Tertiaire
Mettre au jour des affleurements non visibles pour leur étude.

Pour la biodiversité

Rechercher et suivre les espèces patrimoniales
Améliorer la connaissance des groupes taxonomiques peu étudiés.

Pour l'archéologie et les recherches historiques :

Améliorer les connaissances.
Prendre en compte ces éléments dans la gestion.

Pour la pédagogie :

Développer une démarche éco-touristique
Sensibiliser les publics variés
Renforcer le lien avec les usagers locaux de la RNRG et son territoire.

Le plan de gestion prévoit sept objectifs à long terme (OLT)

La mise en œuvre de certains de ces objectifs de gestion va modifier l'état ou l'aspect de la RNRG :

Purge des éboulis (méthodes à préciser)

Création d'une tranchée au droit de la limite Crétacé – Tertiaire, Trias – Cénomaniens.

Mise en valeur d'un petit affleurement calcaire à radiolites du Turonien.

Sécurisation des zones sensibles et/ou dangereuses.

Aménagements pour la valorisation du site

Le rapporteur du PG de la RNRG de Tercis expose son rapport.

1- Contexte historique et administratif de la réserve

Au cours du XXe siècle et jusqu'en 1992, le cœur de l'actuelle réserve faisait l'objet d'une exploitation de calcaires pour alimenter la Cimenterie CALCIA, d'où sa configuration actuelle en carrière dissymétrique en bordure de l'Adour. Cette exploitation a créé une coupe géologique continue dans le faciès aturien d'âge Campanien à Maastrichtien (fin du Crétacé supérieur) dans laquelle s'est révélée une exceptionnelle richesse en fossiles de groupes paléontologiques variés. Les très nombreuses études réalisées sur ce site, notamment faites et/ou animées par Gilles-Serge ODIN, ont attesté de l'intérêt international du site et ont abouti à y faire définir le Point Stratotypique Mondial (PSM, GSSP en anglais) de la limite Campanien / Maastrichtien, ratifié en 2001 par l'Union Internationale des Sciences géologiques (IUGS) comme faisant référence géologique mondiale.

La recherche de protection et de valorisation du site a été poursuivie sous l'impulsion de GS. Odin avec l'ensemble des partenaires impliqués, pour maintenir et mettre en valeur ce Point Stratotypique Mondial. Suite à plusieurs étapes, dont des études de faisabilité dès 2000 et en 2011, avec la prise en compte des patrimoines archéologique et écologique très intéressants à une échelle plus régionale, la Réserve Naturelle Régionale géologique du site des carrières de Tercis-les-bains a été créée le 6 juillet 2015 par délibération du Conseil régional d'Aquitaine pour une durée de 10 ans.

L'arrêté n°2016-058ENV du 6 juin 2016 du Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes a désigné trois co-gestionnaires pour la gestion de la RNR : le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine), l'Association pour la Réserve Naturelle

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX

☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

Géologique de Saucats-La Brède et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Seignanx et Adour (CPIE Seignanx).

La RNRG couvre 44,8042 ha s'étendant sur cinq parcelles cadastrales : quatre appartenant à la Commune de Tercis (dont 2 cédées par CALCIA en 1997) et une à l'État (Domaine Public Fluvial).

Parmi les outils juridiques de protection de la nature sur la réserve, il y a une ZNIEFF type II (8 ha env. au nord et à l'ouest du périmètre en réserve) et une Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 (0,9 ha env. en bordure de l'Adour). Par ailleurs le site est inscrit dans l'inventaire national du patrimoine géologique (INPG) comme site à très haute valeur patrimoniale (fiche AQIO217 « Ensemble de Tercis – Angoumé : grande carrière de Tercis »). La partie Landes de l'inventaire a été validée par la CRPG (commission régionale du patrimoine géologique), le CSRPN puis par la CNPG fin 2017.

2- Élaboration du Plan de gestion

C'est donc le premier plan de gestion soumis pour validation du CSRPN. Depuis la création de la réserve, les gestionnaires ont progressivement construit le PG en le soumettant par étapes au Conseil Scientifique pour validation. Ses dernières réunions, les 13 et 28 juin 2018, auxquelles j'ai participé, a permis la validation des objectifs opérationnels et du plan d'actions du plan de gestion.

Il a été conçu selon la méthodologie proposée en 2006 par RNF et l'Atelier technique des espaces naturels, qui permet de garantir une certaine cohérence dans la description des réserves naturelles et un cadre commun sur la programmation des actions. Mais depuis 2016, l'AFB a édité une nouvelle méthodologie de rédaction de plan de gestion. Cependant comme cette méthode encore en cours d'élaboration ne prend pas suffisamment en compte le patrimoine géologique, les co-gestionnaires ont donc décidé (validation du Comité consultatif de gestion de février 2015) d'utiliser la méthodologie de 2006 pour la rédaction de ce premier plan de gestion.

3- Remarques concernant le rapport de la Section A (diagnostic, description des patrimoines, valeur et enjeux de la réserve).

Structuration du document

Dans ce rapport de 364 pages sont développés les informations générales, la description du cadre socio-économique et des différents patrimoines, l'intérêt pédagogique, la valeur et les enjeux de la réserve. Après 22 p. de généralités, 67 p. sont consacrées au patrimoine géologique, 55 p. aux habitats naturels et aux espèces vivantes, 6 p. seulement au patrimoine archéologique ; il se termine par 10 p. sur les enjeux de la réserve. Il comporte aussi 178 p. d'annexes (dont 44 p. de documents administratifs, 27 p. d'une étude de faisabilité [CPIE Seignanx & Adour], 43 p. de cartographie des habitats [CEN Aquitaine], 19 p. de tableaux d'espèces végétales, 11 p. de tableaux d'espèces animales et 13 p. sur l'avifaune de la carrière [Fédération de chasse des Landes].

Remarques de forme

Quelques incohérences, erreurs et/ou fautes ont été relevées :

- en p.11, il est question de 4 parcelles, mais dans le tableau de la p. 12, il y a 5 parcelles dont les 0134 et 0135 ; en annexe p. 195, le tableau liste 4 parcelles dont la 0083). A harmoniser.
- Pourquoi mettre des caissons colorés en légende de la fig.9 pour des formations qui n'affleurent pas dans la carte (Jurassique) ? et les formations tertiaires affleurent bien sur la carte et ne doivent donc pas être indiquées comme "connu uniquement en forage".
- De la fig.12 à la fig.18, il faudrait harmoniser tous les âges géologiques entre les titres et les légendes des figures ; problème de copies de sources différentes.
- p.27, le bandeau devrait être du Crétacé inférieur en dessous de la fig.14 et non du céno-mano-Turonien.
- p.32, pourquoi la numérotation à partir du tableau VII, alors que les précédents n'ont pas de n° ?

- des fautes apparaissent çà et là (Tableau, figure, ...)
- trois annexes sont mal numérotées après le n°VI bis (Rapport Fédération de chasse des Landes, Titres et travaux de Odin, Moulages disponibles).

Remarques de fond

a- **Géologie** - cette partie descriptive a certainement été rédigée par G.S. Odin pour sa plus grande partie, ce qui explique son assez grande exhaustivité et c'est relativement normal puisqu'il s'agit d'une réserve avant tout géologique. Mais il y a quelques incohérences ou des éléments absents avec d'autres parties de ce rapport, qui ont dû être rédigées par d'autres personnes. Il est regrettable notamment qu'il faille attendre la p.171 pour citer le relief en lapiaz karstique très spectaculaire qui existe au sud des fronts d'exploitation, de même pour les affleurements à rudistes du Turonien (Unité de Lacave). Il faudra veiller à bien vérifier.

A noter qu'une douzaine de planches présente des fossiles caractéristiques autour de la limite campano-maastrichtienne, constituant une bonne illustration de la richesse des couches ; il faudrait cependant indiquer les sources de ces figurations (comme fait plus loin pour les espèces vivantes).

Une photo de la dalle à rudistes aurait été mieux que le dessin tiré d'un livre ancien du Radiolites de la p.53. (même de mauvaise qualité, elle existait dans le rapport de faisabilité de 2000).

Cependant toute la partie entre la p.59 et la p.88, pour intéressante qu'elle soit, pourrait être simplifiée et/ou mise en annexe, car elle fait état, après des généralités, de points très spécifiques sur l'évolution de certains groupes et des argumentaires sur le choix de la limite d'étage (en partie déjà développé plus haut).

En dehors de la réserve proprement dite, mais destinée à terme à compléter la valorisation du site, une collection paléontologique rassemblant tous les macrofossiles récoltés à Tercis est conservée à Narrosse dans le petit musée privé propriété de la SCI Carrier-de-Piétremont (conservateur G.S. Odin). En 2008, la collection comprenait plus de 3 200 spécimens appartenant à 298 espèces. Des spécimens de 731 espèces de microfossiles étaient aussi conservés à l'Université P. & M. Curie dans l'attente d'un local sécurisé. C'est l'Objectif Opérationnel A4 (Conserver et gérer les collections géologiques) classé en priorité 1.

b- **Habitats et espèces vivantes** - Cette partie du diagnostic est beaucoup plus synthétique, mieux structurée et homogène.

Il a été identifié 33 groupements végétaux répartis en 56 syntaxons, 11 espèces floristiques à responsabilité départementale très forte dont 8 protégées et 8 espèces faunistiques à responsabilité très forte.

4- Remarques concernant les objectifs du plan 2018- 2022 (rapport de la Section B)

Il a été défini 7 Objectifs à Long Terme, indépendants de la durée du plan de gestion.

A- Conserver le patrimoine géologique

B- Conserver le patrimoine archéologique

C- Conserver le patrimoine écologique

D- Améliorer les connaissances sur les patrimoines géologique, écologique, archéologique et socio-culturels

E- Aménager la réserve pour l'accueil

F- Sensibiliser, éduquer et communiquer autour des patrimoines

G- Intégrer la réserve dans son territoire

H- Assurer les missions transversales liées à la gestion

chacun se déclinant en Objectifs opérationnels définissant un résultat à atteindre au terme du plan de gestion en 2022, allant de 2 (patrimoine écologique) à 7 (améliorer les connaissances) suivant les OLT.

C'est une trentaine d'Objectifs opérationnels concernant la conservation du patrimoine géologique qui ont été programmés, pour moins d'une vingtaine pour celle du patrimoine écologique et seulement cinq pour le patrimoine archéologique. Soit un total de 140 opérations pour l'ensemble des OLT.

Au cours de la réunion du Conseil Scientifique du 13 juin 2018, des demandes avaient été émises

pour faire mieux préciser la réalité de la consistance de certaines actions : c'est ce qui est maintenant proposé dans 7 fiches en annexe.

De même la classification des priorités du plan 2018-2022 est maintenant faite sur une échelle à 3 niveaux de faisabilité : c'est plus raisonnable que la proposition présentée en juin. Mais une vingtaine d'opérations seulement ont été reportées en priorité 3.

Par ailleurs les intitulés et précisions sur les opérations sont maintenant beaucoup plus nettes, notamment par l'ajout de la quinzaine de pages des 7 annexes : sur la gestion de la végétation, les suivis et amélioration des connaissances des patrimoines géologique, archéologique et écologique, les potentialités de valorisation avec aménagement du site, ainsi que les prescriptions générales sur les modalités de pâturage et avec les autres usages.

Des plans de cheminements ont été ajoutés pour préciser les zones d'intérêt (avec plusieurs panneaux d'interprétations sur support bois, installés sur le chemin en accès libre) de même que les aménagements de sécurité et de confort. D'autres chemins seront sans doute à créer par la suite comme ceux proposés dans le rapport Balmas et al de 2000.

5- Réflexions sur l'intégration de la réserve dans son territoire

- L'opération Atd 4 sur la "conciliation des usages" est importante car s'il n'y a pas de contrainte réglementaire concernant les activités de chasse sur le site, il faut rappeler que les gestionnaires sont chargés de la sécurité du public en fonction de ce type d'activité dans la partie carrière : il leur faut donc gérer la communication des dates des battues et éviter les animations matinales en octobre/novembre.

Pour empêcher l'accessibilité des véhicules à moteur, il faudra aussi trouver les meilleures solutions d'aménagement empêchant durablement la pénétration d'engins indésirables, tout en permettant le passage des visiteurs et des chevaux.

Les actions concernant les activités ludiques avec rassemblements de public importants (trail, concours de chiens, etc) doivent être encadrées le mieux possible.

6- Conclusions

Il est proposé que le plan de gestion 2018-2022 présenté pour la RNRG de Tercis reçoive un avis favorable du CSRPN, après les corrections indiquées. Il est ambitieux mais sa réalisation dépendra bien sûr des financements de la Région et du Département, d'où l'importance de la hiérarchisation des priorités. Un tableau de bord annuel de réalisation à présenter au Comité de gestion est souhaité.

Examen du CSRPN.

Les échanges tenus durant et au terme de la présentation ont été les suivants :

Y a-t-il eu une évaluation des conséquences de l'exploitation sur le gain ou la perte d'information en matière d'archéologie ou de recherches historiques ou de paléontologie ? Non, il n'y a pas eu d'évaluation, mais on sait que l'exploitation de la carrière a eu un impact très important, sur une partie du fond paléontologique. Le fort a disparu, sauf une petite partie restante, sous l'avancée du front d'exploitation.

Comment se résout le problème de responsabilité civile sur ce site très parcouru et dangereux ?

La commune est propriétaire, elle avait produit un arrêté d'interdiction d'accès au site, et depuis le classement en RNR, le site est accessible mais les gestionnaires ont installé des panneaux d'information des risques encourus près du front de taille (le plus dangereux, qui ne doit pas être fréquenté en visite libre).

Les déblais ont vocation à être échantillonnés, toutefois les mouvements de matériaux mal connus font qu'ils sont également utilisés pour la pédagogie et l'éducation du public.

La réglementation communale fixait les usages sans que ce texte soit respecté, sans que les usages soient contrôlés, comment maintenir les enjeux de conservation ? Les pratiques étaient déjà illégales avant la mise en place de la RNRG et sa réglementation propre. Tous les enjeux géologiques sont couverts par des interdictions que le gestionnaire entend faire respecter.

Les relations avec les usagers locaux sont difficiles dans certains cas au motif erroné de l'émergence d'une nouvelle réglementation. Or les interdits préexistaient, mais le « laxisme »

sur leur respect a conforté les locaux dans la croyance de leurs « droits d'usage ». Un travail de sensibilisation a déjà débuté.

Le site a fait l'objet dans les années 1970-80 de stages universitaires de découverte pour les étudiants, notamment sur la faune coléoptère.

La discussion du conseil porte sur les points suivants :

Les informations cadastrales faisant foi sont celles de l'arrêté.

La seule manifestation autorisée par le Conseil Régional sur le site est un trail annuel qui n'avait suscité aucun incident en 2017, contrairement à 2018, entraînant un rappel à la loi et une interrogation sur la poursuite en 2019 de cet événement sportif.

Le site abrite une station sismologique qui a été déplacée en 2018.

Les objectifs ambitieux restent tributaires de l'ampleur des moyens notamment financiers qui pourront leur être consacrés. Cela interroge sur le classement de priorités.

Le PG très exhaustif porte sur des enjeux situés en dehors du périmètre du site (collections, enjeux géologiques à proximité, ...). Il serait opportun de resserrer le PG sur l'objet principal de la RNRG.

Le volet flore et habitats naturels a été bien pris en compte ainsi que les contributions du CBNSA.

Il subsiste néanmoins quelques références botaniques à des données aberrantes (mauvaises détermination ?, données anciennes non validées, ...) qui mériteraient un toilettage.

L'actualisation des connaissances floristiques est à conforter. Les données botaniques de la RNRG ne semblent pas avoir été transmises au CBNSA, pôle régional thématique flore.

Les actions prévues dans les OLT et les objectifs de gestion restent parfois un peu flous.

Les priorités d'actions sont fixées dans le cadre d'un programme soumis au Comité de Gestion et à l'ensemble des partenaires territoriaux. Un tableau les récapitule en section B

Comment seront gérés les conflits de gestion, par ex pour la botanique entre la conservation des espèces pionnières et la purge de certains éboulis ? les discussions sont engagées.

L'objectif de gestion des habitats soulève une contradiction possible entre la préservation de la mosaïque et l'articulation avec le contexte de la vallée.

Le maintien des usages sauf pour la collecte d'éléments géologique est potentiellement contradictoire avec les buts poursuivis par une RNR. Il y a une portée pédagogique de l'interdit qui dans le discours très libre de la RNRG pose un problème de lisibilité. Pour le pâturage équin et la pratique de la chasse. Ou se trouve la plus-value du statut. Cela suppose aussi un contrôle des pratiques, comment cela se passe t-il ? Le pâturage est très extensif, par contre l'encadrement local de la chasse est plus problématique, même si les institutions (ACCA et FdC) sont favorables aux orientations retenues. Globalement les réflexions préalables sur les usages ont fait l'objet de réunions avec les usagers auxquels ont été expliquées les restrictions (promenades limitées dans les sentiers autorisés, conciliation autour de l'exercice des visites et celui de la chasse, ...)

La chasse se pratique au sein de la RNRG selon les dispositions de la réglementation générale sur la chasse dans le département.

En matière de primauté des enjeux les aspects géologiques sont prioritaires sans négliger toutefois les enjeux biologiques. Les contradictions et conflits sont traités au cas par cas en fonction de la hauteur de l'enjeu.

En matière de gestion écologique l'option jardinée est à proscrire.

Sur une partie du site des formes karstiques, visibles par le passé, existent toujours mais sont masquées par la végétation qui les a recouvertes. Un débroussaillage serait approprié pour les remettre en perspective.

Le président de séance sur la base de la proposition d'avis favorable exprimée par le rapporteur formule la décision suivante à mettre au vote.

Le CSRPN N-A, réuni en CST de Bordeaux se propose d'émettre un avis favorable avec recommandations sur le Plan de gestion de la RNRG de Tercis.

Les recommandations sont :

Corriger les erreurs et fautes identifiées par le rapporteur.

Recentrer le PG sur les intérêts centraux de la RNRG

Privilégier les enjeux géologiques localisés et maîtriser les contradictions de gestion géologie / biodiversité.

Approfondir et préciser les conditions de la maîtrise des usages en matière de sport, de chasse et de pâturage.

Vote

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 38

Décision du CSRPN N-A, CST-B

En séance du 05/09/2018, le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, après délibération et vote, émet une décision d'avis favorable au plan de gestion de la RNRG de Tercis accompagnée des recommandations suivantes :

- **Corriger les erreurs et fautes identifiées par le rapporteur.**
- **Recentrer le PG sur les intérêts centraux de la RNRG**
- **Privilégier les enjeux géologiques localisés et maîtriser les contradictions de gestion géologie / biodiversité.**
- **Approfondir et préciser les conditions de la maîtrise des usages en matière de sport, de chasse et de pâturage**

A Bordeaux, le 5 septembre 2018.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Chabrol', written over a horizontal line.

Laurent CHABROL